

Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation
Commission du Territoire d'action Ouest
Commission du Territoire d'action Sud
Commission du Territoire d'action Nord
Commission du Territoire d'action de la Métropole

52020 - Maintenance courante des collèges publics

**Programme de travaux de
maintenance dans les collèges publics**

Rapport n° CP/2019/081

Service gestionnaire :

J4-Immobilier

Résumé :

Le Département met en œuvre la politique de l'enseignement secondaire en vertu de l'article L213-2 du code de l'éducation. Il a la charge des collèges et veille au maintien et à l'amélioration du patrimoine des collèges publics. Cette responsabilité est exercée dans le cadre des orientations du plan d'actions éducatives et collèges qui vise l'épanouissement et la réussite scolaire des collégiens.

Le présent rapport a pour objet de proposer un programme de travaux de maintenance dans les collèges publics pour l'année 2019, pour un budget total de 9 116 109 €.

Le document joint en annexe détaille les opérations correspondant aux enveloppes budgétaires qui ont été votées au Budget Primitif.

Lors de la Session Plénière du 13 décembre 2018, le Conseil Départemental a adopté le budget primitif de l'année 2019 et en particulier les crédits du programme de travaux de maintenance dans les collèges. Cette programmation s'inscrit dans les orientations du plan d'actions éducatives et collèges qui vise l'épanouissement et la réussite scolaire des collégiens. Le maintien et l'amélioration du patrimoine y contribuent pleinement en ce qu'ils permettent des conditions d'éducation optimales.

Le projet de programme de travaux de maintenance dans les collèges, élaboré en concertation avec les équipes de direction et les agents des collèges, se traduit par une proposition d'affectation de :

- 8 329 447 € de crédits d'investissement ;
- 786 662 € de crédits de fonctionnement.

Les crédits de fonctionnement votés au budget primitif le 13 décembre 2018, incluent également les travaux d'entretien pilotés par les Equipes Maintenance Bâtiments sur les quatre territoires (Nord, Sud, Ouest, Eurométropole).

Pour l'année 2019, il est proposé de porter l'effort principal sur la mise en conformité réglementaire des locaux, l'amélioration de la sécurisation des collèges, la maintenance des bâtiments, l'amélioration des infrastructures informatiques et l'adaptation des espaces aux évolutions des programmes scolaires et des modes d'enseignement.

Sécurité-Incendie :

Il est proposé que le programme de mise à niveau se poursuive pour tenir compte, à la fois des observations des commissions de sécurité et de l'évolution de la réglementation, afin

de maintenir les conformités réglementaires des établissements. Cette programmation permettra viser le maintien des avis favorables d'ouverture au public des commissions de sécurité de tous les collèges Bas-Rhinois, (Remplacement des systèmes de sécurité incendie des collèges de La Broque, de Maxime Alexandre à Lingolsheim, de Lezay Marnésia à Strasbourg...).

Sécurisation des abords et des accès :

Il est proposé de poursuivre l'accompagnement des collèges publics dans l'amélioration de leur sécurisation par l'engagement de travaux de renforcement de clôtures, de sécurisation des parvis, de contrôles d'accès (digicodes, visiophones, ouvertures à distances des portillons ou portails etc ...), de modernisation des systèmes d'alarme.

Améliorations des performances énergétiques :

Concernant la maintenance, il est proposé que les efforts se poursuivent essentiellement sur le traitement des enveloppes des bâtiments :

- poursuite des travaux de rénovation thermique des bâtiments du collège Truffaut à Strasbourg ;
- début des travaux de rénovation thermique des bâtiments des collèges d'Achenheim, Ingwiller et Woerth ;
- remplacement de la façade vitrée du collège de Niederbronn ;
- lancement d'études pour améliorer les performances thermiques des bâtiments du collège de Lauterbourg.

Des travaux de reprise de réseaux de distribution de chauffage (Molsheim Henri Meck) ou de remplacement de système de production (Soufflenheim, Louise Weiss à Strasbourg) sont également proposés.

Il convient de noter que les opérations concernant le volet maîtrise de l'énergie (travaux d'isolation par l'extérieur des façades et des toitures, de remplacement de menuiseries existantes par des menuiseries plus performantes, de changement des installations thermiques) seront valorisées par le biais de certificats d'énergie.

Equipements de cuisine :

La proposition de renouvellement des équipements de cuisine correspond à une part d'investissement nécessaire chaque année. Il est également proposé chaque année à de nouveaux collèges d'acquérir des équipements favorisant la réduction des déchets (acquisition de bars à salades pour les collèges de La Broque et Maxime Alexandre à Lingolsheim et mise en place de tables de tri à Herrlisheim et Rosheim).

Plan numérique – amélioration des infrastructures :

Dans le cadre du déploiement du plan numérique 2018-2020, des travaux de renforcement des réseaux pour améliorer les usages du numérique dans les enseignements et faciliter la maintenance des équipements à distance, sont programmés chaque année. En 2017 et en 2018 ce sont 24 établissements qui ont pu bénéficier d'une modernisation de leurs réseaux informatiques.

Il est proposé de poursuivre le déploiement en 2019 sur 27 établissements. A ce titre, il est proposé d'intervenir dans les collèges d'Achenheim, Benfeld, Bouxwiller, Dambach-la-Ville, Drusenheim, Eschau, Haguenau « Foch », Heiligenstein, Hochfelden, Lingolsheim « Maxime Alexandre », La Broque, Molsheim « Henri Meck », Obernai « Freppel », Rhinau, Saverne « Les Sources » et « Poincaré », Sélestat « Mentel », Soultz-Sous-Forêts, Strasbourg

« Kléber », « Fustel de Coulanges », « Hans Arp », « Jacques Twinger », « Vauban », « Louise Weiss », « Louis Pasteur » et « Stockfeld », et Wasselonne. Le programme d'amélioration des infrastructures se poursuivrait en 2020 sur 32 établissements.

Par ailleurs, il est proposé que les 7 derniers établissements soient traités dans un programme pluriannuel d'investissement ultérieur.

Entretien et améliorations fonctionnelles du patrimoine :

Différents travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments sont également proposés tels que la rénovation complète de sanitaires élèves (Lezay Marnésia à Strasbourg, Sarre-Union), la rénovation de salles de sciences (Rhinau, Soultz-sous-Forêt), la modification de locaux pour s'adapter aux évolutions des effectifs ou des usages, des travaux de remplacement de revêtements de sol, de peinture ainsi que des actions sur les espaces extérieurs (Restructuration de la cour du collège de l'Esplanade à Strasbourg, démolition de l'ancien bâtiment SEGPA et reprise des cours du collège Les Sources à Saverne).

Le programme proposé comprend également des restructurations partielles de certains espaces pédagogiques et administratifs ainsi que des locaux d'accompagnement à l'enseignement.

Il s'agit d'adapter les locaux existants aux évolutions des besoins (poursuite des travaux de restructuration du pôle santé-social au collège Beatus Rhénanus à Sélestat, restructuration du C.D.I du collège Hans Arp dans le cadre du projet 3C), en respectant les normes dimensionnelles et fonctionnelles appliquées aujourd'hui par le Département du Bas-Rhin dans les collèges publics, afin de créer un environnement propice au travail des élèves et des professeurs.

En globalité, c'est donc un programme de 9 116 109 € qu'il est proposé d'engager en 2019 par le Département du Bas-Rhin pour les travaux de gros entretien et de maintenance dans les collèges publics.

Ces dépenses sont inscrites au budget de fonctionnement et sur les lignes de crédits d'investissement 44278, 44443 et 43060 :

Programme	AP	Ligne de Crédits	Crédits de paiements
TRVXMACOLL	2017-1	43060	7 500 000 €
ACQUISCUIS	2018-1	44278	450 000 €
PLANUMCOLL	2017-2	44443	500 000 €

Le projet de programme de travaux élaboré pour chaque collège par les services du Département avec les établissements a été présenté et ajusté avec les Conseillers Départementaux du canton et/ou membres des Conseils d'Administration.

Le récapitulatif par territoire d'action de la programmation des travaux de maintenance a été présenté le 11 février 2019 à la Commission Territoriale Nord, le 07 février 2019 à la Commission Territoriale Sud, le 11 février 2019 à la Commission Territoriale Ouest et le 11 février 2019 à la Commission Territoriale Eurométropole. Chaque commission territoriale a émis un avis favorable.

Le programme global a été présenté et a reçu un avis favorable de la Commission Enfance Famille Education réunie le 14 février 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation, et sur proposition de son président, autorise le président à :

- lancer les travaux de maintenance dans les collèges d'enseignement public dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe ;

- signer les actes relatifs aux déclarations de travaux, permis de construire et autres autorisations d'urbanisme pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Strasbourg, le 22/02/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY